

POLE ENFANCE ET FAMILLE  
DIRECTION DE LA P.M.I. ET PROMOTION DE LA SANTE  
JL/SC/2014  
Affaire suivie par Sylvie CAMO-FERNANDES - Gestionnaire  
Courriel : sylvie.camo@cg94.fr  
☎ 01.43.99.77.82.  
☎ 01.43.99.77.88.

Madame PETETIN Brigitte  
10, Rue du Lieutenant Le Coz  
94550 CHEVILLY-LARUE

Créteil, le 22 AVR. 2014

Madame,

J'ai lu avec attention votre lettre en date du 31 mars 2014, dans laquelle vous m'informez que la Confédération des Syndicats d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels a été sollicitée par plusieurs assistantes maternelles concernant leur arrêt de travail.

Certains professionnels de P.M.I. ont pu demander à des assistantes maternelles une copie de leur arrêt de travail et un certificat d'aptitude à reprendre leur travail, mais uniquement dans le souci du travail de celles-ci et du bien-être du ou des enfants accueillis.

Aussi, je vais veiller à ce que ces demandes ne se reproduisent plus.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Directeur Adjoint de la Protection Maternelle  
et Infantile et de la Promotion de la Santé

Docteur Jeanne LEHERICEY